

LETTRE D'INFORMATION

Juillet 2021



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISÈRE

réalisons l'*ssociations nos talents
griculture de demain*

www.isere.chambres-agriculture.fr

EDITO

« À climat fragilisé, agriculture bouleversée.

Une fois de plus, l'épisode de gel sans précédent survenu en avril dernier montre la dépendance des ressources - et donc de l'agriculture - dans la composante environnementale, économique et sociale. Une interdépendance que nous nous efforçons de faire reconnaître auprès des Services de l'État pour plus de soutien, mais aussi auprès de la société toute entière. Pour preuve, les distributeurs ont leur rôle à jouer afin de garantir à nos producteurs - comme au consommateur - l'accès à des produits de proximité. Au-delà de cette calamité, il s'agit de faire entendre notre voix sur les choix alimentaires et les menaces qui pèsent sur notre profession.

Cette lettre d'information est aussi l'occasion de faire le point sur des sujets d'actualité, comme le dispositif de la PAC. Cette année, la Chambre d'agriculture de l'Isère a instruit 768 dossiers, avec un pas de plus vers la numérisation. C'est ainsi une interface de rendez-vous en ligne et une plateforme téléphonique qui sont à la disposition des agriculteurs pour les accompagner dans leurs démarches. A ce titre, soulignons le besoin - et capacité ! - d'adaptation de l'agriculture. Une orientation qui se retrouve également dans notre stratégie de modernisation des réseaux d'irrigation menée avec l'aide de l'Europe, la Région, le Département, et l'Agence de l'Eau. Ce fort soutien en 2021 nous assure de pouvoir produire favorablement sur le territoire, nous les remercions.

Toujours dans une optique d'assurer la compétitivité de l'appareil agricole, la Chambre d'agriculture s'est beaucoup investie sur le projet de bâtiments d'élevage avec plus de 10 millions de financements obtenus en 2020 en Isère, qui se poursuivront en 2021. Des perspectives de modernisation encourageantes, confortées par le « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations » du Plan de Relance national.

Dernier volet lié à la modernisation agricole, les Programmes Alimentaires Territoriaux, qui représentent un véritable levier pour la structuration des filières sur le territoire - et donc une relocalisation de notre agriculture. Notre mobilisation sur le sujet - à travers les actions du Pôle Agroalimentaire de l'Isère - a porté ses fruits une fois de plus cette année. »

Jean-Claude DARLET,

Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère

ÇA C'EST PASSÉ
EN 2020



AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT ET PRODUCTIONS VÉGÉTALES

8 temps d'échange sur la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)



70 rencontres Info Bio

13 notes Bio en maraîchage, 12 articles bio diffusés dans le Bulletin technique noyers, 22 articles bio diffusés dans le Flash Elevage

11 événements rassemblant près de 300 agriculteurs

800 exploitations accompagnées pour leur déclaration PAC

70 producteurs de volailles et porcs fermiers formés à la biosécurité en partenariat avec le GDS

92 sessions de formation ont été organisées

1061 exploitants ont été formés



INSTALLATION TRANSMISSION

900 personnes accompagnées en installation

180 cédants accompagnés

30 nouvelles offres inscrites au Répertoire Départ Installation (RDI)

170 installations par an dont 75 avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

30 stages mis en place



EMPLOI FORMATION

500 agriculteurs formés

170 actifs et porteurs de projet ont bénéficié d'une formation qualifiante

2 nouvelles formations

1 habilitation Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

6 projets expérimentaux



65 exploitants intégrés dans nos groupes Ecophyto



1 étude de projection climatique Climat XXI en cours pour la nuciculture et la polyculture-élevage

1 GIEE autour de l'autonomie fourragère, les pratiques agro-écologiques et la communication sur le métier labellisé



FILIÈRES, CIRCUITS COURTS AGRITOURISME

214 animaux valorisés via Eleveurs de Saveurs Iséroises (+11% versus 2019)

15 éleveurs structurés au sein du collectif Plein Lait Yeux Isère

1 dépôt de dossier IGP Saint Félicien en cours

1000 produits labellisés marque ISHERE



150 entreprises adhérentes au Pôle Agroalimentaire

1ère plateforme de mise en relation des producteurs, acheteurs, et professionnels de l'alimentaire (PAA)

26 points de vente collectifs

3 points de vente accompagnés cette année

20 porteurs de projet d'accueil agritouristique suivis

74 adhérents Bienvenue à la Ferme dont 2 nouveaux agréments

2 regroupements locaux Bienvenue à la Ferme : Les fermes de Belledonne et les Producteurs de l'Oisans



ÉLEVAGE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 commission Bien-être animal pour prévenir la maltraitance créée

40 fermes témoins créées

25 bilans fourragers réalisés

5 parcelles d'expérimentation et de démonstration mises en place

18 diffusions de la newsletter Patur'Aura auprès de 1200 éleveurs

20 fermes de référence dont 5 en bio

185 adhérents de l'Association des Producteurs Fermiers de l'Isère (AFPI)

1 nouveau programme : Pépiti Sécurofourrages



AMÉNAGEMENT AGRICOLE

1 Zone Agricole Protégée (ZAP) mise en place à Chamécles

2 productions de nouvelles documentations pour les collectivités

140 avis donnés sur les permis de construire

3 dossiers carrières et 25 documents d'urbanisme suivis

5 études d'impact dont 3 études Eviter, Réduire, Compenser

16 Associations Foncières Pastorales/Agricoles accompagnées



DÉVELOPPEMENT FORESTIER

5 états des lieux menés à travers l'ensemble du département

127 propriétaires forestiers conseillés

23 chantiers de regroupement pour 191 ha

10140 m³ de bois mobilisés en forêt privée



TERRITOIRE ET AGRICULTURE

7 conventions Chambre d'agriculture - EPCI

2 conventions interdépartementales (Isère-Rhône et Isère-Savoie)

1 convention entre la Chambre et le Groupe d'Action Locale

1 charte départementale d'engagement en lien avec la FDSEA



COOPÉRATION INTERNATIONALE

2 accompagnements pour une souveraineté alimentaire avec le Burkina-Faso et le Maroc



ACTUALITÉS 2021

PLAN DE RELANCE

Le plan national de relance de l'économie lancé fin 2020 sur le volet agricole comporte trois lignes directrices :

- la reconquête de la souveraineté alimentaire

- la transition écologique

- la lutte contre les aléas du changement climatique

La Chambre d'agriculture de l'Isère en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) s'est fortement impliquée dans sa mise en œuvre tant sur l'accompagnement des dispositifs d'aide aux agriculteurs que sur les appels à projets visant à des évolutions plus structurelles de l'agriculture.

Les mesures individuelles concernent les investissements suivants :

- l'agroéquipements des exploitations agricoles dans le cadre du plan protéines ;

- la prime à la conversion des agroéquipements ;

- les aides aux investissements de protection face aux aléas climatiques (seules ouvertes à ce jour) ;

Elle ont largement été mobilisées par les agriculteurs isérois.

Sur l'investissement collectif, la priorité a été mise sur l'irrigation, l'ensemble des projets isérois a été accompagné et c'est plus de 35 millions d'euros qui seront investis sur les deux prochaines années dans le département.

L'autre axe fort de notre intervention est la reconquête de la souveraineté alimentaire. Le plan de relance a permis de conforter le travail de structuration de filière territoriale engagé depuis plusieurs années dans le cadre du pôle alimentaire et des projets alimentaires territoriaux (PAT).

À titre d'exemple le plan de relance va accompagner le travail engagé sur la filière maraîchage dans le but de développer cette production en particulier pour diversifier des exploitations grandes cultures et pour répondre à la demande locale des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Sur la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques, nous sommes également impliqués dans les programmes « plantons des haies », bon diagnostic carbone et la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Sur tous ces dispositifs, les équipes techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Isère sont à votre disposition.



EPISE DE GEL

Entre 62 000 et 65 000 ha de cultures touchées

Lors de la nuit du 7 au 8 avril 2021, le gel a lourdement impacté les cultures. Un gel noir, destructeur, contre lequel toutes les techniques de lutte (bougies, aspersion, souffleurs...) ont été inefficaces. Comme à chaque fois que les éléments climatiques mettent en danger la profession agricole et les exploitants, la Chambre d'agriculture de l'Isère et ses partenaires se sont mobilisés pour soutenir le monde agricole isérois.

Une demande de reconnaissance en calamité gel sur arboriculture et viticulture a été transmise au Ministère alimentée par les estimations de pertes de 221 exploitants qui ont répondu à notre enquête en ligne.

Une deuxième demande de reconnaissance pour les autres fruits (fruits à pépins, fruits rouges, kiwi, etc) sera proposée en commission départementale début août pour une commission nationale le 29 septembre.

« Nous allons tout mettre en œuvre pour recenser et accompagner les agriculteurs touchés par ces calamités »

souligne Jean-Claude Darlet, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère.

De nombreuses mesures sont ainsi mise en place pour aider les exploitants touchés :

Dispositif calamités agricoles

Ouverture des demandes d'indemnisation sur fruits à noyaux du 2 au 27 août sur le site «Télécalam», puis sur fruits à pépins, viticulture et autres fruits début novembre.

Aide exceptionnelle forfaitaire Régionale et Départementale

Pour les arboriculteurs et viticulteurs touchés par le gel ayant réalisé des investissements productifs dont ils remboursent des encours d'emprunts : date de l'ouverture et modalités à venir.

Report de cotisation

À faire via le formulaire en ligne sur le site de la MSA. Discussion en cours sur une prise en charge jusqu'à un plafond maximum de 15 000€ pour les cotisations de l'exploitant, en fonction du taux de perte. Ce plafond pourrait être doublé pour prendre en compte les cotisations des salariés (plafond porté à 30 000€).

Aide au maintien des emplois

Des mesures de chômage partiel (dispositif COVID) sont accessibles pour les salariés. Les demandes sont à faire le plus rapidement possible auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).



Un contact dédié et une communication au fil de l'eau :

votre Chambre d'agriculture de l'Isère met à jour la fiche des dispositifs d'aides et/ou d'accompagnement connus à date sur www.isere.chambres-agriculture.fr et reste à votre écoute au 04 76 20 68 86 ou par mail à calamites@isere.chambagri.fr

BAS CARBONE

Accompagner les pratiques bas carbone en agriculture

Le climat « historique » change. Les épisodes exceptionnels de sécheresse, gels, orages violents, vents tempétueux se multiplient du fait de l'activité humaine et des émissions de gaz à effet de serre qu'elle produit. Les secteurs agricoles et forestiers de l'Isère sont les plus impactés par ces calamités et devront s'adapter. Mais ils sont aussi des acteurs essentiels de l'atténuation de l'impact carbone par leurs pratiques.

La Chambre d'agriculture de l'Isère souhaite accompagner les agriculteurs dans la reconnaissance de leurs pratiques bas carbone et dans la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Reconnaitre les pratiques bas carbone : le diagnostic carbone

Dès septembre la Chambre d'agriculture sera en mesure de réaliser des diagnostics carbone sur les exploitations bovins lait, viande et grandes cultures, caprins (fin 2021), ovins et arboricole (début 2022). Ce diagnostic permet d'évaluer l'empreinte carbone du système de production et de définir des leviers d'atténuation dans un plan d'action. Si les résultats sont positifs sur l'environnement, ils pourront être un levier de communication positive de l'agriculteur auprès de ses clients, voisins...

Dans le cadre du plan de relance, les Chambres d'Agriculture (via l'APCA) ont répondu à un appel à projet de l'ADEME « **Bons diagnostics carbone** » visant à faire bénéficier les agriculteurs nouvellement installés (- 5 ans) de 3,5 jours de conseil financés à 90 %. Ce financement permettra de couvrir une grande partie du coût de la première étape du processus de « Labellisation bas carbone ».

Accompagner la réduction des émissions de GES : le label bas carbone

Pour les systèmes de production dont le diagnostic permettra d'identifier de vraies marges de progrès d'atténuation et de stockage de carbone, la Chambre d'Agriculture proposera à l'agriculteur un accompagnement vers la **labellisation bas carbone**. Cet accompagnement sur une période de 5 ans comprendra un plan carbone, un suivi annuel et une phase de diagnostic carbone à l'issue des 5 ans pour évaluer les tonnes de carbone économisées. Au terme de ce processus de 5 ans les tonnes de carbone qui ne seront plus émises et/ou qui auront été stockées par le système de production pourront être commercialisées (environ 35 € la tonne) à l'issue d'un audit externe permettant d'obtenir le « Label bas carbone ».



LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Promesse d'une agriculture vertueuse

Depuis 2011 et face à la demande croissante des consommateurs pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, le nombre d'exploitations bénéficiant de la **mention « Haute Valeur Environnementale » (HVE)** augmente de manière exponentielle partout en France.

Partageant les ambitions du dispositif, la Chambre d'agriculture de l'Isère a souhaité informer largement les agriculteurs sur le contenu de cette certification, anticiper l'avenir (évolution de la PAC, loi EGALIM, conseil stratégique phytosanitaire) et accompagner les exploitants dans le cadre d'un plan d'action pour atteindre à court ou moyen terme cette mention.

Le plan d'action mis en place :

- Information large des agriculteurs réalisée sur les territoires l'hiver 2020 : **8 réunions réalisées = 81 exploitants présents**
- Accompagnement sous forme individuelle ou collective
- Déploiement en lien avec les filières (AOC noix de Grenoble, Marque Ishere,...)
- Plan de communication (article de presse, page internet, e-mailings...)

« S'inscrire dans une démarche de certification Haute Valeur Environnementale amène plus de rigueur, c'est une organisation qui permet de faire évoluer notre travail. Pour ma part, je l'appréhende comme un nouvel outil d'aide à la gestion sur nos exploitations. »

Jérôme Jury, producteur "Les fruits du Val qui Rit"

Vous souhaitez vous aussi vous inscrire dans cette démarche ? Mélanie Hovan, Conseillère filière végétale et pôle alimentaire répondra à vos questions : melanie.hovan@isere.chambagri.fr

ECOPHYTO

Les acteurs se mobilisent en Auvergne-Rhône-Alpes

Action majeure du plan Ecophyto, les groupes DEPHY et 30 000 ont pour finalité d'éprouver, de valoriser, et de déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en étant performants d'un point de vue économique, environnemental et social. Une ambition qui a poussé ces acteurs régionaux à parler d'une seule et même voix des pratiques culturales porteuses, en créant la plateforme « 30 000 Dephy Avenir » inaugurée le 3 juin dernier à la Verpillière. L'occasion de passer de l'expérimental au concret et de dévoiler les systèmes de culture qui innovent – et fonctionnent ! – sur les fermes du territoire associées à la démarche.

Ainsi ce n'est pas moins de 29 groupes de travail et 8 partenaires techniques (Adabio, les Chambres d'agriculture de l'Isère, l'Ain et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, François Cholat, Ets Bernard, Oxyane et Savoy Grains) qui se sont rassemblés à la Ferme Cabale ce jour-là pour accueillir environ 300 visiteurs sur 13 ateliers autour des thèmes de la gestion des adventices sans herbicides, des associations de culture, des couverts végétaux, de l'autonomie alimentaire et de la vie biologique des sols.

« Toutes les structures réunies se sont engagées pour prouver que les agriculteurs entendent les attentes sociétales, mais peuvent parfois se retrouver démunis face à des changements qu'ils doivent opérer pour réduire les intrants. L'objectif est donc de les accompagner à la transition, tout en considérant l'exploitation dans sa triple dimension - environnementale, économique, et sociale. Ces dernières années, les acteurs et les agriculteurs des réseaux se sont largement mobilisés autour de la réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture. Le temps est venu de montrer notre capacité à porter d'une voix commune nos résultats obtenus auprès de l'ensemble des agriculteurs, et d'associer nos partenaires non agricoles comme les services de l'Etat, mais aussi le Grand Public pour oser changer les regards sur le sujet ».

Témoigne Christelle Chalaye, conseillère Ecophyto à la Chambre d'agriculture de l'Isère.

« Je me suis installé en 2014, j'ai rapidement souhaité travailler avec la Chambre d'agriculture en intégrant le groupe DEPHY, pour réduire les produits phytosanitaires et rationaliser mes coûts. Etant en système non irrigué, j'ai dû diminuer ma sole de maïs, de ce fait, j'ai intégré le tournesol. Cette diversification de la rotation m'a permis de réduire la pression des maladies dans mes parcelles. En couplant cela avec plus d'observation au champ, seul ou en groupe, l'utilisation d'un outil d'aide à la décision et un biocontrôle, j'ai pu réduire l'utilisation des fongicides. Cela me permet de réduire mes coûts, diminuer mon temps de travail et, exploitant sur des zones de captage, protéger la ressource en eau potable. »

Témoigne Michael Muguet, agriculteur à Penol (38)

Vous souhaitez vous aussi être accompagné dans cette dynamique de changement ? Contactez Christelle Chalaye, Conseillère Agro-Environnement : christelle.chalaye@isere.chambagri.fr



LA DÉMARCHE REVITER

Réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles face aux inondations du Rhône

Le constat à chaque inondation est le même : des dégâts importants sur les biens et des activités fortement impactées. Face à cela, **les partenaires du plan Rhône lancent ReVITeR (Réduction de la Vulnérabilité aux inondations des Territoires Rhodaniens)**, une démarche nouvelle ayant pour but de faire un diagnostic de vulnérabilité global du territoire et de définir un plan d'actions sur l'ensemble de ses composantes (habitat, entreprise, réseaux, agriculture...). Initialement engagée en 2013 sur le Rhône aval, **elle se développe désormais sur le Rhône Amont**. Cette approche se déroule en plusieurs étapes :

- la première est d'établir un **diagnostic** qui permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité de l'exploitation et de choisir les bonnes mesures pour les réduire
- la seconde consiste à **mettre en place les mesures et à réaliser les travaux**

Ces mesures peuvent être collectives : création de zones de repli pour le bétail ou le matériel, intégration des enjeux agricoles dans les plans communaux de sauvegarde...

Ou individuelles :

- au niveau organisationnel : réalisation d'un plan d'urgence et de remise en route de l'exploitation, souscription d'une assurance adaptée...
- au niveau structurel :
 - pour les bâtiments et les biens : surélévation des bâtiments d'exploitation, des polluants, mise en place de batardeaux...
 - pour les cultures et les parcelles : mise en place de haies brise-courant, sécurisation des réseaux d'irrigation...

Un **dispositif de financement très incitatif** a été mis en place, permettant de subventionner les mesures de réduction de vulnérabilité **jusqu'à 80% du montant des travaux**. (50% financés par la Commission européenne à travers le programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône et 30% apportés par l'Etat, la Compagnie Nationale du Rhône ou par les collectivités locales).

Votre conseillère aménagement Sylvie Fanjat est à votre écoute au 06 99 95 67 48 ou par mail : sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

AIDE À LA DÉCISION

Prendre un temps pour y voir plus clair

Vous êtes agriculteur-agricultrice et vous faites face à une situation complexe ou à des changements sur votre exploitation sans savoir comment vous y prendre ? Votre charge de travail ne vous permet plus de bien vivre de votre métier ? Votre chambre d'agriculture vous accompagne pour :

- prendre du recul et clarifier votre situation
- bâtir un plan d'actions concret pour vous aider à avancer
- se mettre en route et passer à l'action

Concrètement, un entretien de 2h avec une conseillère formée aux techniques de coaching vous permettra d'y voir plus clair. Pour garder le cap, vous aurez un compte rendu écrit et un suivi téléphonique régulier.

« Après un rendez-vous avec mon conseiller transmission, j'ai été orienté vers Virginie Thouvenin. Elle m'a posé des questions sur mon ressenti face à ma situation. Elle a mis par écrit tout ce qui me passait par la tête me permettant une liberté de paroles et une vision extérieure très importante. J'ai pu prendre une décision pour sortir du flou et mettre en œuvre des solutions pour essayer d'atteindre mes objectifs. Cet échange m'a aussi permis d'aborder plus sereinement l'avenir quoi qu'il arrive. La fin de quelque chose est toujours le début d'autre chose. »

Hervé BILLOT - Gaec Le Chemin Neuf

La tarif de cette prestation est de 125€HT

Elle peut être financé dans le cadre du suivi d'installation ou du Sillon Dauphinois.

Plus d'informations avec Virginie Thouvenin : 06 61 03 00 15 - virginie.thouvenin@isere.chambagri.fr

LE POINT ACCUEIL PROJET

Un point d'entrée unique pour votre réussite



Afin d'améliorer l'accompagnement de toute personne ayant un projet concernant l'agriculture, la Chambre d'Agriculture de l'Isère a mis en place **un système d'accueil centralisé : le Point Accueil Projet (PAP)**.

Le PAP s'organise autour :

- d'un pôle d'assistant.e-s qui réceptionnent les appels et identifient les agriculteurs qui sont porteurs d'un projet
- d'une équipe « référents projets » qui rencontre le porteur de projet et identifie avec lui les réponses à lui apporter (accompagnement individuel, formation, rejoindre un groupe...).

Pour tout projet qui concerne l'évolution de votre exploitation ou l'installation-transmission, vous pouvez contacter le PAP au : 04 76 20 67 01.

Un.e conseiller.e vous accompagnera dans la réussite de votre projet.

TRANSMISSION

L'enjeu du renouvellement des générations agricoles

30% des chefs d'exploitations pourront prendre leur retraite d'ici 2026, soit plus de 160 100 exploitants.

Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture de l'Isère, avec ses partenaires financiers (Etat, Région, Département) se mobilise pour la transmission des exploitations agricoles grâce à un ancrage territorial fort. Ainsi, 4 conseillers territorialisés et 1 assistante sont à votre service et peuvent vous proposer, selon votre situation :

- un premier contact gratuit sur site ou sur votre exploitation
- un suivi personnalisé de votre projet et un accompagnement humain de qualité
- un audit de votre entreprise pour évaluer les atouts et contraintes pour transmettre, avec une expertise adaptée à vos besoins (évaluation des bâtiments, des parts sociales ou de l'entreprise, cartographie...)
- une mise en relation efficace avec un repreneur via le Répertoire Départ Installation (RDI)
- la mise en place d'un stage test avec votre repreneur pour préparer la reprise ou l'association.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Point Accueil Projet au 04 76 20 67 01 ou le conseiller transmission de votre secteur.

Equipe transmission
Accompagnement de projets de transmission d'entreprises agricoles et rurales
Gestion du Répertoire Départ Installation pour les cédants et les candidats

POINT ACCUEIL PROJET
Nathalie FORT
Assistante transmission, PAT, référente stages
04 76 20 67 72
accueil.transmission@isere.chambagri.fr

Audrey PANGOLIN
06 82 57 48 82
audrey.pangolin@isere.chambagri.fr

Thibaut CHARBONNIER
04 74 83 99 63
06 61 03 07 64
thibaut.charbonnier@isere.chambagri.fr

Marion CANAUD
04 76 20 67 70
06 89 95 35 58
marion.canaud@isere.chambagri.fr

Anne Caroline MERMET
06 50 08 43 66
annecaroline.mermet@isere.chambagri.fr

isère | Région Auvergne-Rhône-Alpes | Département de l'Isère | Chambre d'agriculture de l'Isère | Répertoire installation.com

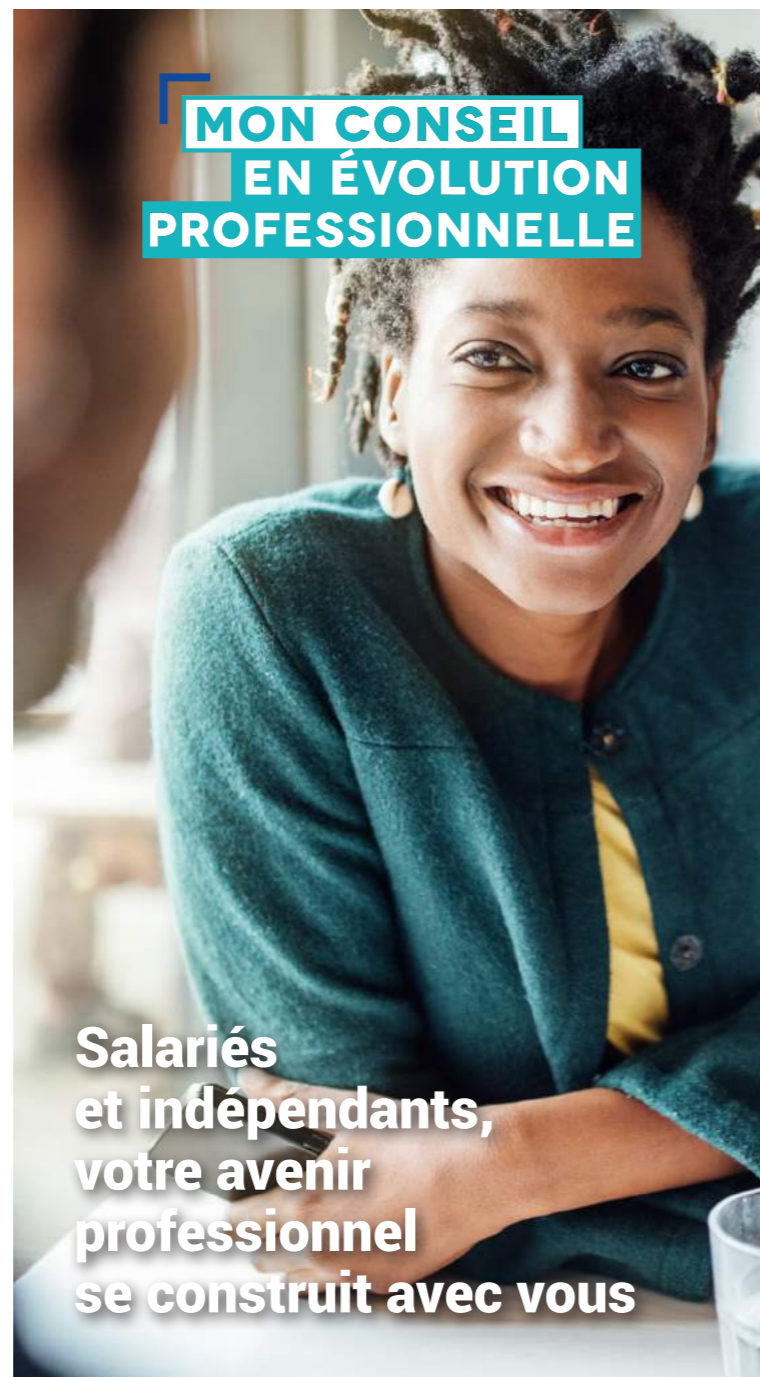
LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Ce processus d'appui à tous les actifs du secteur privé, salariés comme indépendants, permet de **faire le point sur votre situation professionnelle** et le cas échéant, formaliser et mettre en œuvre une stratégie d'évolution ou de reconversion professionnelle.

L'accueil des porteurs de projet à l'installation agricole se développait dans les Chambres d'agriculture grâce au Point Accueil Installation, il s'étoffe désormais grâce à cette nouvelle offre de service : le CEP. La Chambre d'agriculture de l'Isère est le seul organisme, au sein de son réseau, à avoir **fait le choix d'un service généraliste** au même titre que les autres opérateurs régionaux, c'est-à-dire : accueillir, informer, orienter et accompagner des bénéficiaires tous secteurs d'activités confondus. Grâce à ce dispositif, vos conseiller-e-s peuvent recevoir des personnes :

- qui envisagent une évolution professionnelle ou une reconversion en agriculture ou hors agriculture
- des salariés du privé, dont les salariés agricoles en CDD, CDI, intérimaires, saisonniers
- des étudiants en questionnement sur une nouvelle orientation
- des agriculteurs qui souhaitent changer de métier ou évoluer en tant que chef d'exploitation

Il prend la forme **d'une offre gratuite** traditionnellement délivrée par des opérateurs type Pôle Emploi, Missions locales, Apec, etc, et financée par France Compétences. Il est délivré depuis le 1er janvier 2020, par des opérateurs régionaux dont les Chambres consulaires via un conventionnement avec le groupement des Centres Inter-institutionnels de Bilans de Compétences, en charge du développement du CEP sur la région.



Pour en bénéficier,
Frédérique FORT - frederique.fort@isere.chambagri.fr et
Océane AMORIC - oceane.amoric@isere.chambagri.fr sont
à votre écoute.

A VOS AGENDAS



Les organisations agricoles de l'Isère réunies dans le **Conseil Agricole Départemental (CAD)**, l'association **Charolais Sud-Est**, l'association **AgriVillage** et la commune de **Beaucroissant** invitent tous les professionnels du monde agricole aux RDV de l'Agriculture les **16 et 17 septembre 2021 à Beaucroissant**.

Les **Chambres d'agriculture** et leurs partenaires organisent à **Bourg-lès-Valence**, la 8ème édition du salon agricole Tech&Bio, les **21, 22 et 23 septembre** prochains. Le salon Tech&bio est un carrefour unique en France, où les professionnels du secteur agricole partagent les techniques les plus innovantes pour une agriculture durablement performante.



Le premier rendez-vous européen des professionnels de l'élevage se déroulera du **5 au 8 octobre** prochain à **Clermont-Ferrand** pour une 30ème édition inédite !

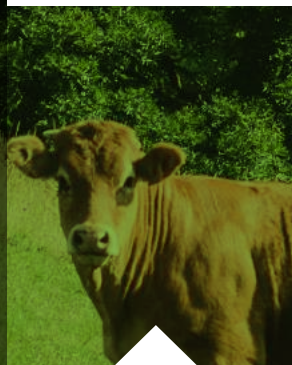


**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE L'ISÈRE**
40 av Marcelin Berthelot
CS 92608
38036 GRENOBLE Cedex 2
accueil@isere.chambagri.fr
Tél. 04 76 20 68 68



NOS IMPLANTATIONS

Les actions de la Chambre d'agriculture de l'Isère sont notamment soutenues par : Le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat, l'Union Européenne, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le fond CASDAR, les collectivités territoriales.



LA TOUR DU PIN
3, passage Romain Bouquet
38110 La Tour du Pin

ST ETIENNE DE ST GEOIRS
15, rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 St Etienne de ST Geoirs

CHATTE
385 A, route de Saint Marcellin
38160 Chatte

LA MURE
36, route de Ponsonnas
38350 La Mure

VIENNE
27 rue Denfert Rochereau
38200 Vienne



04 76 20 68 68

réalisons l'**a**ssociation nos talents
griculture de demain



www.isere.chambres-agriculture.fr



NOTRE ACTUALITÉ SUR LA
PAGE FACEBOOK :
@CHAMBAGRI38



La Chambre d'agriculture de l'Isère est certifiée pour ses activités de conseil et de formation